

A2LINA
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 145 CHEMIN LES VALENTINS , 43200 YSSINGEAUX
942 878 489 RCS LE PUY EN VELAY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 mai 2026

L'an 2026,
Le 30/05/2026,
A 10h00,

Monsieur Adrien BENIERE,
demeurant
145 chemin les Valentins, 43200 YSSINGEAUX,

Associé unique de la société A2LINA, société par actions simplifiée unipersonnelle ayant pour activité la détention et la gestion de participations (holding passive)

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Adrien BENIERE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2025** comprenant : bilan, compte de résultat et annexes. Ces documents reflètent exclusivement l'activité de gestion de participations financières, sans activité commerciale ou opérationnelle.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à **34 601.82 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :

34 601,82 euros

En réserve légale

100,00 euros

certifié conforme à l'original


A titre de dividende global à l'associé unique

5 000,00 euros

Le solde

29 501,82 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 29 501,82 euros.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à YSSINGEAUX, le 30 mai 2026,
Adrien BENIERE,

certifié conforme à l'original

Beniere

A2LINA
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 145 chemin les Valentins, 43200 YSSINGEAUX
942 878 489 RCS LE PUY EN VELAY

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 mai 2026**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à **34 601,82 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	34 601,82 euros
En réserve légale	100,00 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	5 000,00 euros
Le solde	29 501,82 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 29 501,82 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social ce jour.

Certifié conforme
Le Président

*certifié conforme à
l'original*

[Signature]

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

ACTIF	Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 31/12/2025 ③	Net ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028		030			
Immobilisations financières (1)	040	230 000	042		230 000	
(5) TOTAL I	044	230 000	048		230 000	
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070			
Autres créances (3)	072		074			
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	25 663	086		25 663	
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	25 663	098		25 663	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	255 663	112		255 663	

PASSIF	31/12/2025		
Capital social ou individuel	120	1 000	
Écarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	34 602	
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
TOTAL I	142	35 602	
Provisions pour risques et charges	TOTAL II 154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	210 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166		
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169		
Comptes courants d'associés	173	10 061	
Autres dettes	175		
Produits constatés d'avance	174		
TOTAL III	176	220 061	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	255 663	

Renvois :					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	183 128
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	230 000
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

certifié conforme
à l'original

Bureau

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2025	
Ventes de marchandises		209		210	
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)	215		214	
Production vendue services		217		218	
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier immobilier)			242	443
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243		244	
Rémunérations du personnel				250	
Charges sociales				252	
Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	443
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	-443
Produits financiers			III	280	40 000
Produits exceptionnels			IV	290	
Charges financières			V	294	4 955
Charges exceptionnelles :	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)		VI	300	
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquièmes D)				
Impôts sur les bénéfices			VII	306	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	34 602
B - RÉSULTAT FISCAL					
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)				312	34 602
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles				322	
Impôts et taxes non déductibles				324	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
					997
Déductions					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138	
Investissement et souscription outre-mer	344		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993	342
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345	
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	181				
Divers, dont :					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2				352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables					360
(dont imputés sur le résultat)					
Résultat fiscal après imputation des déficits					
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2				370	372
					3 398

Certifié conforme à
l'original
[Signature]

Exercice clos le 31/12/2025

II - DÉDUCTIONS DIVERSES	
Libellé	31/12/2025
	Montant
761 000 : Déduction de 95 % des dividendes bénéficiant du régime mère-fille	38 000

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des impôts)				Désignation de l'entreprise :		A2LINA			
I - IMMOBILISATIONS									
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale				
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	400	402	404	406					
- Autres	410	412	414	416					
I - Terrains	420	422	424	426					
m - Constructions	430	432	434	436					
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446					
o - Installations générales agencements divers	450	452	454	456					
c - Matériel de transport	460	462	464	466					
r - Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476					
Immobilisations financières	480	482	230 000	484	230 000				
TOTAL	490	492	230 000	494	230 000				
II - AMORTISSEMENTS									
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Fonds commercial	495	497	498	499					
Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506					
I - Terrains	510	512	514	516					
m - Constructions	520	522	524	526					
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536					
o - Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546					
c - Matériel de transport	550	552	554	556					
r - Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566					
TOTAL	570	572	574	576					
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values				
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	1	2	3	4	5	6	7	8	
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)	Désignation de l'entreprise : A2LINA
--	--------------------------------------

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Autres immobilisations incorporelles	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B	780	

II - DÉFICITS REPORTABLES

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982		- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bis	
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter		- Déficits imputés	983	
- Déficits reportables	984		- Déficits de l'exercice	860	3 398
Total des déficits restant à reporter				870	3 398

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☒

Déclaration des effectifs		
Effectifs moyens du personnel :	376	
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
Calcul de la valeur ajoutée		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL I	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL II	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL III	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)
Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

N° SIREN	942878489				
Dénomination de l'entreprise	A2LINA				
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	145 Chemin LES VALENTINS			
	- Code postal / Ville	43200	YSSINGEAUX		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	1 000
Nombre total d'associés ou actionnaires (lignes 901 + 903)	905	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes (lignes 902 + 904)	906	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou d'actions
Adresse :	N° et voie			Pays
	Code postal	Commune		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1)	M	Nom de famille / Prénom	BENIERE ADRIEN		
Nom d'usage		% de détention	100.00	Nb de parts ou d'actions	1 000
Naissance :	Date	09/06/1985	N° Département	42	Pays FR
	Commune	SAINT CHAMOND			
Adresse :	N° et voie	145 CHEMIN LES VALENTINS			Pays FR
	Code postal	43200	Commune	YSSINGEAUX	

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

N° SIREN	942878489	
Dénomination de l'entreprise	A2LINA	
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	145 Chemin LES VALENTINS
	- Code postal	43200
	- Ville	YSSINGEAUX

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	1
--	---

Forme juridique	SAS	Dénomination	JLSE		
N° SIREN (si société établie en France)	488065426		% de détention	33.33	
Adresse :	N° et voie	16 ZA LACHAUD		Pays	FR
	Code postal	43600	Commune		

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2025

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination		SASU A2LINA	
Complément de dénomination			
N° SIREN ou IDSP		942878489	
N° de Téléphone		06-72-11-96-99	
Adresse	- N°, Type et nom de voie	145 Chemin LES VALENTINS	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	43200 YSSINGEAUX	
Référence d'obligation fiscale		IS1	Code activité NAF 6630Z
B - IDENTIFICATION DU CONSEIL			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
C - RÉGIME FISCAL			
Catégorie fiscale		BI Catégorie fiscale BIC	
Régime fiscal		RS régime réel simplifié	
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)		IS Impôt sur les sociétés	
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D - PÉRIODES			
Date de début de l'exercice ou période N		08/04/2025	
Date de clôture de l'exercice ou période N		31/12/2025	
Durée de l'exercice ou période N		9	
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)			
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)			
E - MONNAIE			
Code monnaie		EUR	